



# Le Conseil général acteur essentiel du logement et de l'habitat

## Repères

---

### Le contexte

Le Finistère se caractérise par l'importance du nombre de propriétaires ; 2 ménages finistériens sur trois sont propriétaires de leur logement. Parallèlement, la part des logements locatifs sociaux est globalement modeste. Elle représente 10% des résidences principales (16% en France). L'offre est concentrée dans les agglomérations. Le parc locatif privé joue souvent un rôle de logement très social.

En 2008, la crise financière a freiné le développement du parc de logement constaté depuis plusieurs années transformant ainsi le Finistère. La croissance du nombre de logements a cependant été soutenue : 47 200 logements neufs mis en chantiers entre 1999 et 2006 avec une dominante très marquée de l'habitat individuel contribuant à une urbanisation intensive du territoire. Cette croissance se fait par le rayonnement des agglomérations principales de Brest et

de Quimper et l'extension de leur bassin d'habitat avec en épine dorsale la RN 165 et la RN 12.

Le marché foncier est resté actif jusqu'au premier semestre 2008. En Finistère 42 € le m<sup>2</sup> en 2005, 51 € en 2006, 65 € en 2007. Ce sont sur les territoires portés par le développement des grandes agglomérations et présentant une forte attractivité du littoral que les prix sont les plus élevés.

Pour répondre aux différentes trajectoires de vie des Finistériens, le Conseil général entend assurer la construction de logements locatifs abordables dans l'ensemble du territoire finistérien, garantir l'adéquation de l'offre aux besoins des habitants, accompagner les ménages dans leur projet d'accès ou de maintien.

L'ancienneté des logements est marquée dans le département où 2 résidences principales sur 3 ont été construites avant le 1<sup>er</sup>



choc pétrolier. Relever la qualité de l'offre de logements est gage d'économies d'eau et d'énergie pour mieux préserver nos ressources, pour limiter aussi les charges liées au logement. Cet enjeu impose un accompagnement adapté des ménages aux ressources modestes pour l'adoption de solutions et d'équipements économes.

Cette offre doit également répondre aux besoins de tous. On vit de plus en plus âgé dans le département. Le Finistère comptait 204 222 personnes de plus de 60 ans en 2000. Il en comptera 268 000 en 2020. L'habitat se doit donc d'évoluer pour mieux prendre en compte le vieillissement de la population.

### **Le Conseil général en action**

#### **La concertation avec les partenaires..**

Le Conseil général agit de manière concertée avec ses partenaires. Il anime l'observatoire de l'habitat en Finistère, élabore et met en œuvre les programmes locaux de l'habitat,

#### **L'équilibre de l'offre de logement**

Construire des logements locatifs abordables est indispensable pour équilibrer l'offre de logement des territoires. 906 nouveaux loge-

ments sociaux ont été financés en 2008. 131 logements l'ont été dans le parc privé. Dans le parc public, 775 nouveaux logements sociaux seront construits par les organismes HLM.

#### **La promotion de la mixité sociale**

En 2008, de nouvelles aides ont été créées pour le logement dans les îles, l'acquisition amélioration de logements dans les centres, proches des services et limitant l'étalement urbain. Le logement de ceux en grandes difficultés est mieux financé par des aides accrues aux résidences sociales.

#### **Des logements plus économes**

En 2008, le Conseil général a décidé d'aider davantage les logements sociaux de qualité environnementale, économes en consommation d'énergie avec, à la clef, des économies pour les ménages. En partenariat avec les agences locales de l'énergie, des visites eau énergie aident les ménages aux ressources modestes à maîtriser leurs consommations.

#### **Des logements pour les jeunes**

L'accès des jeunes au logement est facilité par un réseau de foyers de jeunes travailleurs en développement. Une nouvelle offre s'est constituée dans les villes moyennes.



## Des logements pour les personnes âgées et les personnes handicapées

Le Conseil général et l'agence nationale de l'habitat ont financé l'adaptation de 854 logements pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées.

262 places en établissements pour personnes âgées et personnes handicapées ont été financées dans la programmation 2008 du logement par le Conseil général.

L'accompagnement des ménages dans leur projet de logement

Le droit au logement est un droit fondamental, opposable depuis 2008. Des coordinations, des actions de formation se tiennent régulièrement sur les thèmes d'actualité avec les travailleurs sociaux qui accompagnent les ménages.

Le Conseil général est aussi responsable de la gestion du Fonds de solidarité pour le logement en Finistère (F.S.L. 29). Il travaille en lien avec ses partenaires réunis dans un comité des financeurs. Le Conseil général par le biais de ces onze commissions locales de lutte contre les exclusions apportent des aides individualisées aux ménages en difficulté pour garantir ce droit et les aider dans ce projet.

## Faits marquants

**Janvier 2008** : Installation de la nouvelle commission de médiation et mise en place

d'une coordination technique pour le droit au logement

**19 juin 2008** : Signature d'une nouvelle convention avec l'Agence départementale d'information sur le logement du Finistère

**Décembre 2008** : Approbation des accords collectifs départementaux pour le logement de 1 000 ménages prioritaires.

### Chiffres clés

7 697 nouveaux logements autorisés en 2008

### Logements sociaux économes en énergie

7 nouveaux logements sur 10 sont concernés dès 2008.

624 places en foyers de jeunes travailleurs

6 382 ménages aidés par une aide financière du Fonds de solidarité pour le logement

280 professionnels de l'action sociale formés en 2008

### Un indicateur

40 541 logements sociaux en Finistère



CONSEIL  
GÉNÉRAL  
**Finistère**  
*Penn-ar-Bed*

Direction adjointe de l'habitat et du logement

32 boulevard Dupleix  
29196 Quimper cedex

Tél. 02 98 76 22 35  
Fax 02 98 76 22 86

www  
.cg29  
.fr